



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°95/2023

**Objet : Convention avec la Ville de Parmain, pour l'accueil d'enfants fréquentant l'ULIS de l'école Albert Camus et l'école Honoré de Balzac au sein de la Commune de L'Isle-Adam.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que certains enfants Parminois sont scolarisés à l'ULIS « *Unité Localisée pour l'inclusion scolaire* » de l'école Albert Camus et de l'école Honoré de Balzac sur la ville de L'Isle-Adam et qu'il convient donc de définir les modalités de règlement de la participation financière de la Commune de résidence des enfants.

Considérant que cette participation concerne les frais de scolarité et les frais périscolaires.

Considérant qu'une convention doit être établie pour déterminer les modalités de paiement pour l'année scolaire 2023-2024 entre la Ville de L'Isle-Adam et la Ville de Parmain.

### DÉCIDE

- **de signer** la convention précisant les modalités de participation aux frais de scolarité et aux frais périscolaires pour les enfants Parminois scolarisés à l'ULIS de l'école Albert Camus et de l'école Honoré de Balzac à L'Isle-Adam pour l'année scolaire 2023/2024.

L'Isle-Adam, le 15 septembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230915-95-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Mise en ligne le 19 septembre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)